

## DECLARATION DU GOUVERNEMENT

Suite à la visite de travail effectuée par la Médiation le mardi 17 mars 2015 à Kidal auprès de la « Coordination des Mouvements de l'Azawad », dans le cadre des démarches en vue d'amener toutes les parties à parapher « l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger », et aux informations faisant état d'une demande d'ouverture de nouvelles discussions autour dudit document, le Gouvernement de la République du Mali rappelle ce qui suit :

1. « L'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger » implique trois parties, en l'occurrence le Gouvernement du Mali, la « Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) » et la « plateforme ».
2. Cet accord de paix, fruit de plusieurs mois d'intenses négociations a été paraphé à Alger le 1<sup>er</sup> mars 2015 par la Médiation dans toutes ses composantes et par toutes les parties à l'exception de la Coordination. Il est aujourd'hui soutenu par l'ensemble de la Communauté internationale.
3. En dépit des réserves qu'il a formulées, y compris dans la version finale présentée par la Médiation, le Gouvernement du Mali a commencé à sensibiliser les populations parce que conscient que cet accord offre un cadre global qui permet de travailler au retour de la paix et de résoudre l'ensemble des questions posées dans le respect des principes fondateurs de la République.
4. Le Gouvernement du Mali rappelle de manière solennelle que le paraphe du document, en attendant sa signature, exclut toute idée d'ouvrir de nouvelles négociations sur son contenu et appelle la Médiation à ses responsabilités en tant que garant du processus de paix.
5. Le Gouvernement du Mali renouvelle ses vifs remerciements à la Médiation présidée par la République Algérienne démocratique et populaire, et assure la communauté internationale de sa ferme détermination à mettre en œuvre de manière sincère l'accord de paix.
6. Le Gouvernement du Mali lance un appel solennel à tous les mouvements qui ne l'ont pas encore fait pour parapher sans délai l'accord de paix afin de permettre à notre pays de reconstruire le vivre ensemble et offrir aux réfugiés et aux déplacés la possibilité de regagner leurs foyers dans un climat apaisé.

**Bamako, le 18 mars 2015**